

Journées nationales 2021

Le 11 octobre 2021, soit un peu plus tard qu'annoncé dans notre [dépliant](#), débiteront les inscriptions en ligne pour les Journées nationales 2021, qui se dérouleront cette année les 25 et 26 novembre à l'hôtel Radisson à Bruxelles. Notre programme est de nouveau très prometteur!

Vous trouvez le module d'inscription sur la page d'accueil de notre site web (www.apbmt.be).

Parce que nous voulons organiser notre congrès dans le respect des règles Covid, nous limiterons le nombre d'inscriptions à 150 participants. Ce sont les règles imposées par la Région de Bruxelles-Capitale qui seront d'application.

Il est donc important de s'inscrire rapidement afin de pouvoir y assister. Toutes les inscriptions seront confirmées par un courriel qui fera office de 'ticket d'entrée', à condition que le paiement ait été effectué à temps.

Mais ne vous inquiétez pas si vous ne pouvez pas être présent, le congrès sera entièrement diffusé en direct afin de pouvoir le suivre en ligne. Il suffit de cocher votre (vos) choix dans le formulaire d'inscription. Bien entendu, vous pouvez également combiner les formules proposées.

Comme d'habitude, il y a un tarif spécial pour nos membres et pour les étudiants en première et deuxième année de médecine du travail. Vous trouverez tous ces tarifs dans notre dépliant ainsi que sur le formulaire d'inscription.

A l'occasion de la 60ème édition de nos Journées nationales, nous avons invité Bert Kruismans à clôturer le congrès du jeudi 25 novembre sur une note joyeuse.

Sa performance sera suivie d'une réception et, si vous le souhaitez, d'une promenade culinaire guidée dans le centre de Bruxelles.

Nouvel A.R. sur les visites d'entreprise

Comme vous le savez, le nouvel A.R. sur les visites d'entreprise a été publié au Moniteur belge du 23 août 2021.

A titre d'information complémentaire, nous avons également publié la présentation de Mme Valérie Vervliet, conseillère du SPF sur notre site web. Cette présentation donne une explication claire de ce nouvel arrêté royal et a été utilisée lors de la réunion plénière du Conseil supérieur PPT le 30 avril 2021. Voir notre rubrique « [Nouvelles](#) ».

Nouvelle règle pour l'analyse des carnets de stage

Le candidat qui ne transmet pas son carnet de stage à la Commission, par l'intermédiaire de l'Administration, dans les six mois suivant la date d'anniversaire de l'entrée en stage sans pouvoir justifier des circonstances exceptionnelles verra son plan de stage prolongé de 3 mois.

Chaque carnet de stage introduit hors délai prolongera ce stage de 3 mois sans limite dans la durée de prolongation du stage, donc par exemple: 6 carnets de stage introduits hors délais = 18 mois de prolongation de stage.

Avec nos salutations confraternelles,
le Conseil d'administration